

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° II-AC457

présenté par

Mme Keloua Hachi, M. Courbon, M. Belhaddad, M. Emmanuel Grégoire, Mme Hadizadeh,
Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	500 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	500 000 000
<i>dont titre 2 (ligne nouvelle)</i>	<i>0</i>	<i>500 000 000</i>
Enseignement technique agricole	0	0
Besoins supplémentaires pour l'Education nationale <i>(ligne nouvelle)</i>	1 000 000 000	0
TOTAUX	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à reprendre une des propositions budgétaires présentées cet été par les Socialistes, celle d'attribuer 1 milliard d'euros € supplémentaire pour l'Enseignement scolaire.

Cet amendement vient

– abonder un nouveau programme « Besoins supplémentaires pour l'Education nationale » de 1 milliard d'euros, en AE et CP,

– prélever, en AE et CP, 500 m€ sur l'action 9 du programme 139 -Enseignement privé du premier et du second degrés et 500 m€ sur le titre II de l'action 1 du programme 214 -Soutien de la politique de l'éducation nationale